

2850

Lunettes de protection



EQUIPEMENT DE L'ATELIER ET DE LA PERSONNE

DESCRIPTION

Lunettes de protection

Lunettes de protection CE

Informations complémentaires:

F=résistance mécanique 45m/s

3=Protection contre les gouttes et les éclaboussures de liquides

4=Protection contre les poussières grossières

Classe optique= 1 (marquage en verre AH1F)

NORMES / DIRECTIVES

Règlement UE 2016/425

EN 166

DONNÉES SPÉCIFIQUES

Désignation	LUNETTES DE PROTECTION
Référence commerciale	2850
Poids (g)	60
Garantie	C

EQUIPEMENT DE L'ATELIER ET DE LA PERSONNE